

La Compagnie d'assurance générale Co-operators déclare sa distribution trimestrielle de dividende aux porteurs d'actions privilégiées de classe E, série C

GUELPH, Ont., le 10 août 2018 – Le conseil d'administration de la Compagnie d'assurance générale Co-operators (ci-après « Co-operators Générale ») a aujourd'hui déclaré sa distribution trimestrielle de dividende non cumulatif de 0,3125 \$ par action privilégiée rachetable de classe E, série C, payable le 30 septembre 2018, aux porteurs d'actions inscrits à la fermeture des bureaux le 1 septembre 2018.

Co-operators Générale a déclaré que les dividendes susmentionnés sont désignés comme « dividendes admissibles » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Disposant d'actifs de plus de 6,4 milliards de dollars, Co-operators Générale est un chef de file de l'assurance multiproduit de propriété canadienne. Co-operators Générale fait partie de Groupe Co-operators limitée, une coopérative canadienne. Par l'intermédiaire de son groupe de sociétés, elle offre de l'assurance habitation, automobile, vie, collective, voyage, entreprise et agricole, ainsi que des produits de placement. Co-operators est réputée pour son engagement communautaire et ses efforts visant à construire un avenir plus durable. Co-operators se classe parmi les employeurs de choix au Canada selon Aon Hewitt et parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada selon Corporate Knights.

Les actions privilégiées de classe E, série C de Co-operators Générale se négocient sous le symbole boursier CCS.PR.C à la Bourse de Toronto (TSX).

Nota : tous les montants sont en dollars canadiens.

Renseignements:

Karen Higgins

Première vice-présidente et chef des finances

Téléphone : 519-840-3167 Télécopieur : 519-824-0599